

Le public est informé que par délibération en date du 18 mars 2021 le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé l'ouverture de la concertation réglementaire relative au projet de 11^e modification du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole. Les modalités de la concertation ont également été précisées par arrêté du Président de Bordeaux Métropole le 19 mars 2021.

Cette délibération et cet arrêté seront affichés dans les 28 mairies membres de Bordeaux Métropole ainsi qu'au siège de l'établissement public métropolitain à compter du 9 avril 2021.

Le projet de 11^e modification du PLU concerne les 28 communes de la métropole.

La durée de la concertation a été fixée à 7 semaines, soit du **lundi 26 avril 2021 au lundi 14 juin 2021 inclus**.

Son déroulement devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

À partir du 26 avril 2021, le public pourra consulter le dossier de concertation ainsi qu'un fascicule pédagogique et consigner ses observations et suggestions sur les registres papiers et numériques ouverts à cet effet :

- sur le site internet de Bordeaux Métropole (participation.bordeaux-metropole.fr)
- dans les 28 mairies
- à Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet 41, cours maréchal Juin à Bordeaux) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Ces mises à disposition interviendront dans le respect du protocole sanitaire mis en place par les Mairies et par Bordeaux Métropole dans le cadre de la lutte contre le virus COVID 19.

Les observations et suggestions pourront être adressées gratuitement par correspondance à l'adresse :
Bordeaux Métropole Dir Urbanisme - service planification
Libre réponse 47 774 - 33801 Bordeaux cedex

Sur inscription auprès de Bordeaux Métropole, se tiendront en visioconférence

une réunion publique le **10 mai 2021 à 18h30**,

ainsi que deux ateliers participatifs le **19 mai 2021 à 18h30** et le **1^{er} juin 2021 à 18h30**.

Les modalités d'inscription sont précisées sur le site : participation.bordeaux-metropole.fr

Un questionnaire thématique est proposé sur le site de la participation et mis à disposition dans les 29 lieux de concertation. Il pourra être retourné gratuitement à Bordeaux Métropole en utilisant l'adresse indiquée.

À l'issue de la concertation, le bilan sera publié sur le site **participation.bordeaux-metropole.fr** et consultable dans les 28 mairies ainsi qu'à Bordeaux Métropole.

À Bordeaux, le 9 avril 2021

Alain Anziani
Président de Bordeaux Métropole